

FO

FO VT et TCM

Revendications locales

La prime SEGUR



FO VT TCM demande que l'ensemble de nos collègues relevant des filières médico-social et d'animation, puissent recevoir la prime SEGUR comme le permet le décret.



Nous demandons aussi que les ATSEM, les agents administratifs travaillant dans le médico-social, les puéricultrices, les agents des résidences autonomie, les enseignants artistiques puissent également en être bénéficiaires.

La prime VELO



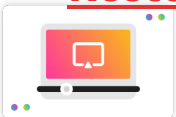
Un décret permet aux collectivités d'indemniser les agents utilisant des moyens de transport propres. Utilisation minimum de 100jours/an = 200€/an. Nous demandons à la collectivité d'adopter une délibération en ce sens.

Paie de JUIN



Ancienneté : Pour rappel, nous avons négocié et obtenu pour Vous la compensation du jour d'ancienneté à 90€ bruts/jour d'ancienneté, maintien de l'acquis, la progression tous les 4 ans avec versement annuel.

Restez informé



<https://fovttcm.fr/>



fo.tcm@troyes-cm.fr
syndicat.fo@ville-troyes.fr



facebook.fr/fovttcm10/



TCM - 03 25 80 98 15
VT - 03 25 73 96 63

The logo for FO (Fédération des Ouvriers) is a red circle containing the white letters 'FO' in a bold, sans-serif font. To the left of the circle are several vertical red lines of varying lengths, and to the right are several vertical white lines of varying lengths, creating a striped effect.A red rectangular banner with the text 'FO VT et TCM' in white, bold, sans-serif font. The banner has a slight 3D effect with a shadow on the right side.

La RAFP : Késako ?

La RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) est la retraite complémentaire des agents de la fonction publique.

Elle est calculée tout au long de la carrière du fonctionnaire en convertissant l'ensemble des primes perçues en points (hors NBI). Sur ces primes 10% de cotisations sont prélevées permettant le financement de la retraite complémentaire, 5% la collectivité, 5% l'agent. Elle est gérée par la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales). Il s'agit de la même caisse qui gère et paie notre retraite.

Pour Qui ? L'ensemble des agents ayant servi dans la fonction publique territoriale et ayant perçu du régime indemnitaire

Quand et Comment faire la demande ? En même temps que la demande de retraite principale grâce à un imprimé CNRACL ou RAFP spécifique.

Qu'inclut la RAFP ? Sont pris dans le mode de calcul de la RAFP :

- o L'ensemble des primes et indemnités (Hors NBI);
- o Les Avantages en nature (pris en compte pour leur valeur fiscale) ;
- o Toute rémunération accessoire ne donnant pas lieu à une cotisation aux régimes de base de la fonction publique.

Comment se calcul le nombre de points acquis ? Le nombre de points acquis dépend des cotisations qui ont été prélevées sur mes primes. Elle se calcule chaque année, car chaque euro collecté est transformé en point dont la valeur évolue chaque année.

Exemple : En 2021, j'ai bénéficié de 1000 euros de primes. J'ai cotisé 10%, soit 100€. La valeur du point pour 2021 est de 1,2502€. Pour 2021, j'obtiens donc $100 / 1.2502$ soit 79,987 points. Les points obtenus sont toujours arrondis, soit 80 points dans ce cas.

A quoi me servent mes points ? j'ai chaque année cumulé un nombre de points. Au moment de la retraite, ceux-ci sont donc additionnés.

Mes points sont alors transformés en retraite complémentaire selon 3 cas de figure :

Cas 1 : **J'ai obtenu moins de 4599 points.**

Ma complémentaire sera versée en une fois à mon départ en retraite.

Cas 2 : **J'ai obtenu entre 4600 et 5124 points.**

Ma complémentaire sera versée en 2 fois. La 1^{er} sera à mon départ en retraite. La seconde sera versée 16 mois après le 1er paiement.

Cas 3 : **J'ai obtenu plus de 5125 points.**

Ma complémentaire sera versée mensuellement sans limites de temps.

Bon à savoir : la transformation des points en montant est soumise à :

- une valeur de service qui varie chaque année. La valeur prise en compte est celle de l'année de retraite.
- une valeur de surcote en fonction de l'âge auquel vous prenez votre retraite.
- une valeur de conversation également en fonction de l'âge auquel vous prenez votre retraite.